

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 27 Juin (27/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par M. LENFANT), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. VALLES), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENTE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.



PERSONNEL

01- 27 juin 2013

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Mme FANFELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation des :

- service enfance-animation
- service technique
- service des sports

et de la nécessité de modifier le tableau des effectifs.

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
1			01-07-2013	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	28:00
2			01-07-2013	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35:00
3			01-09-2013	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	35 :00

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
à 31 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES)
décide :

- **d'APPROUVER** les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 2 juillet 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :